

**38<sup>ème</sup> PRIX François MATENET**

*Règlement 2020*

**Article 1 :** - L'association « FONTENOY LE CHATEAU-VILLAGE DE L'ECRIT » organise le Prix « François Matenet » concours ouvert à tous.

**Article 2 :** - Ce concours comporte deux catégories : la première ouverte aux adultes, dotée d'un prix de 300 € offert par la Ville de Fontenoy le Château, la seconde destinée aux moins de 18 ans récompensée par un prix de 100 € offert par l'association Fontenoy le Château – Village de l'Écrit

**Article 3 :** - Le sujet 2020 est une poésie limitée à 2 pages, format A 4, recto, paginée Police Times New Roman n° 12, interligne 1,5 marges 2,5 cm (H/B/G/D).

Le thème est : **« AU BANQUET DE LA VIE... »**

**Article 4 :** - Chaque poésie devra être envoyée à la secrétaire du jury par mail : [christiane.lechevins@orange.fr](mailto:christiane.lechevins@orange.fr) ou par courrier postal, en 8 exemplaires. Chaque participant de la catégorie « Adulte » adressera 5,00 € par chèque pour frais de dossier à l'ordre de : Village de l'Écrit, à la secrétaire du jury à l'adresse indiquée à l'article 9. Les auteurs devront préciser avec leur règlement le titre de leur poésie. Le candidat mentionnera ses coordonnées afin d'être joignable par téléphone ou par internet entre **le 24 octobre et le 26 octobre 2020**. Les auteurs de moins de 18 ans indiqueront leur date de naissance.

**Article 5 :** - La participation au concours engage le candidat primé, ou son représentant éventuel, à être présent lors de la remise du prix **le SAMEDI 21 novembre 2020 après-midi**.

**Article 6 :** - Le jury est composé d'un président et de 6 membres. Il se réunira le samedi 24 octobre 2020.

**Article 7 :** - L'œuvre primée sera celle qui aura obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin ou à la majorité relative aux tours suivants. En cas d'ex-aequo, la voix du président du jury sera prépondérante.

**Article 8 :** - Le jury peut renoncer à décerner le prix si la qualité des œuvres proposées lui semble insuffisante. Il peut aussi décerner un prix spécial du jury. Les lauréats des 3 années précédentes seront hors concours.

**Article 9 :** - La date limite des envois est fixée **au dimanche 20 septembre** à minuit, le cachet de la poste faisant foi pour les envois postaux qui seront adressés à l'adresse suivante :

**Christiane Lechevins 24 rue de la Chenale 88240 Fontenoy le Château.**

**Article 10 :** - La remise des prix aura lieu le : **SAMEDI 21 novembre après-midi** à l'Hôtel de Ville de Fontenoy le Château dans le cadre de **la journée anniversaires du poète Nicolas Joseph Florent GILBERT** né le 15 décembre 1750 à Fontenoy-le-Château et mort le 16 novembre 1780 à Paris, manifestation organisée en collaboration avec l'Association Les Amis du Vieux Fontenoy.

**Article 11 :** - Les œuvres reçues ne seront pas retournées à leurs auteurs, l'association Fontenoy le Château – Village de l'Écrit se réservant le droit de les publier.

**Article 12 :** - Le non-respect de ce règlement entraînera le rejet de la candidature.